



# Résonances de Fontrieu

## Ressons de Font-Riu

Courrier d'information de la commune de Fontrieu

D É C E M B R E 2 0 1 8 N ° 6

## Editorial du Maire

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

Pour notre commune, le bilan de cette année écoulée est positif. Nos grands projets avancent à grand pas.

Les effectifs scolaires de l'école communale pour l'année en cours n'ont jamais été aussi élevés, plus de 45 enfants inscrits ! Ce constat conforte, totalement, la décision que nous avons prise avec mon conseil municipal de construire une nouvelle école. Nous avons deux options : ou la fermer, car ses locaux ne sont plus aux normes réglementaires, ou en construire une nouvelle. C'est la deuxième option qui a été retenue à une large majorité.

Comme vous le savez, nous avons choisi de la construire avec des modules qui s'assemblent, et peuvent un jour être modifiés pour agrandissements ou réaffectations.

Nous avons obtenu, grâce à la commune nouvelle, une aide de l'Etat, au travers de la DETR, de 50% du montant total de l'opération, le conseil départemental nous octroyant 25% et la région Occitanie partici-

captage d'eau au Saut de Lègue, l'ancien ayant été déclaré totalement obsolète par les services de l'Etat. En suivant, la réserve ainsi que le réseau de distribution vont être restructurés.

La réfection du réseau d'eau potable d'Entrevergnès Haut et Bas, ainsi que celui du Salès sont terminés.

Grâce à un élan de solidarité, les habitants du hameau de Cadoul ont effectué sur leur propre denier, une mise aux normes de leur réseau d'assainissement. La commune en a profité pour restructurer les réseaux d'eau potable et pluviale, ainsi que l'enfouissement des réseaux téléphonie et électricité.

Nous avons pris connaissance des premières esquisses de l'atelier municipal, dont on parle depuis plusieurs mandatures. Il sera réalisé en 2019.

Beaucoup d'autres petits projets sont en cours de réalisation, ou vont être engagés.

Encore une fois allez visiter notre site ou interrogez vos conseillers municipaux pour

### SOMMAIRE

Editorial	1
Conseil	2
Commissions	6
Associations	12
Ça s'est passé	16
Solidarité	20
Patrimoine	21
Chronique	22
Jeune public	23
Culture	24
Parc Régional	26
Départ	27
Informations	29
Etat civil	32



pant également à son financement. Avec ces différentes subventions le reste à charge pour la commune est de 20 %. Plus que nos espérances !

Son état d'avancement respecte le planning de réalisation. La réception est prévue le 22 février 2019, veille des vacances d'hiver. Le déménagement est programmé pendant les vacances scolaires. Vous pouvez suivre l'évolution du projet sur le site de la commune, régulièrement alimenté.

D'autres gros projets sont également en cours, comme la construction du nouveau

connaître leurs états d'avancement.

Dans un contexte national et international plus que tendu, ainsi que pour certains d'entre vous, permettez-moi chères amies, chers amis, de vous présenter avec l'ensemble des membres de mon conseil municipal nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2019 vous apporte santé, joie, bonheur et pleins de bonnes choses pour vous et tous vos proches.

Excellente année 2019.

Didier Gavalda

# Synthèses des comptes-rendus des conseils

## Conseil du 12 juillet 2018

- \* Autorisation d'adhésion au service de mutualisation RGPD, service de mise en conformité avec la réglementation, proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. Ce règlement européen apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données
- \* Autorisation de signer la convention d'honoraire d'avocat dans le cadre d'une requête de plein contentieux formulée par une administrée pour défendre les intérêts de la commune
- \* Autorisation de signer une convention de participation à l'achat de fourniture avec la commune de Brassac
- \* Acceptation de l'extension de périmètre de la convention de la procédure informatique de transmission de données dématérialisées ACTES afin d'y inclure le traitement des procédures d'urbanisme et des marchés publics
- \* Autorisation de signer avec la Direction Générale des Finances Publiques la convention de mise en place du paiement en ligne TIPI (Titres Payables par Internet). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population. Ces paiements concerneront les prestations des services de l'eau et de l'assainissement
- \* Approbation du retrait de la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux
- \* Autorisation d'adhésion au service de médiation du centre de gestion du Tarn afin de régler d'éventuels litiges de façon amiable
- \* Autorisation de mise en place d'une pri-

me de sujétions d'horaires pour les agents dans le cas de vacations d'horaires hors cadre de base

- \* Approbation du choix de l'entreprise THOUY pour l'opération de réfection du réseau d'eau potable d'Entrevergnès
- \* Autorisation de demande de subventions pour le projet de mise en conformité des ouvrages existants et de création du réseau d'eau potable dans le secteur du Margnès
- \* Approbation de la modification du règlement de la garderie consistant à retarder de 15 min l'heure de sa fermeture
- \* Approbation d'une décision modificative pour les budgets principal et eau
- \* Acceptation d'un projet d'interconnexion du réseau d'eau potable avec la commune de Vabre
- \* Approbation d'emprunt pour l'achat d'un tracteur
- \* Approbation d'emprunt pour la construction de l'école
- \* Approbation d'un emprunt pour le projet de création d'un réseau d'eau potable au Margnès
- \* Autorisation de signer avec l'association du musée du protestantisme une convention d'occupation précaire du studio de La Ramade
- \* Autorisation de procéder à l'émission, auprès de la commune de Brassac, d'un titre de recette pour le portage des repas scolaires
- \* Autorisation de signer avec la commune de Brassac un avenant pour la participation au port des repas de la cantine scolaire portant sur la répartition des charges ramenée de 50 % à 20 %

*Emprunt pour la construction de l'école*

*Emprunt pour la réalisation d'un réseau d'eau potable pour le secteur du Margnès*

## Conseil du 07 septembre 2018

- \* Approbation à l'unanimité de rajouter au tableau des voies communales, approuvé le 30 septembre 2016, une voie oubliée desservant la Métairie Neuve. Celle-ci avait fait l'objet d'un échange en 2003

soumis à enquête publique, lors de laquelle le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable

- \* Approbation à l'unanimité des modifications des statuts de la communauté de

# Synthèses des comptes-rendus des conseils

## Conseil du 07 septembre 2018

communes Sidobre Vals et Plateaux pour rajouter la compétence facultative « Création et gestion des réseaux de chaleur bois d'intérêt communautaire »

- \* Autorisation, à l'unanimité, à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, cet avenant ayant pour effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 de mettre à jour les prestations du Service prévention auxquelles la qualité d'adhérent au service de médecin ouvre droit
- \* Validation, à l'unanimité, de la proposition de liste des zones déjà desservies par le réseau d'adduction d'eau potable et celles qui le seront dans les deux prochaines années
- \* Approbation, à l'unanimité, du choix du cabinet d'architectes Trocraut et Dupuy pour la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier des services techniques
- \* Approbation, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SOLACO TP pour les travaux de réfection du mur de Sablayrolles pour un montant de 46 470,72 euros TTC
- \* Approbation, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SOLACO TP pour les travaux d'aménagement du cimetière de Cambous pour un montant de 47 280 euros TTC
- \* Confirmation et approbation de la méthode de calcul pour la participation au contingent incendie du Centre de Secours de Brassac à savoir fonction du nombre d'habitants, le montant unitaire par habitant ne pouvant excéder 2,44 euros
- \* Approbation à la majorité de l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de chaque agent communal
- \* Approbation à l'unanimité des modifications des heures d'ouvertures du secré-

riat au public à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, à savoir pour la mairie de Fontrieu du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Pour la mairie déléguée de Ferrières ouverture le jeudi après-midi de 14h00 à 17h30

- \* Approbation à l'unanimité de la dénonciation de la convention de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école avec le collège de Brassac et de l'approvisionnement par l'ESAT de Montredon-Labessonnié
- \* Le président du syndicat mixte départemental TRIFYL souhaitant mobiliser un réseau d'élus référents communaux, approbation, à l'unanimité, de désigner Alain Azaïs en qualité de référent communal de Fontrieu
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative du budget annexe de l'eau pour couvrir les frais engagés dans le cadre de l'achat de compteurs permettant la télé-relève
- \* Approbation à l'unanimité d'une régularisation de situation d'une voie communale passant à Bessière ayant été déplacée en 1985 sans formalité juridique
- \* Considérant que les droits d'accès seront mis en cause, approbation à l'unanimité d'une ouverture d'enquête publique préalable pour acquisition d'une partie du domaine public par un particulier, au lieu-dit Bessière
- \* Approbation à l'unanimité pour réaliser des travaux sylvicoles consistant au dégagement manuel de plantation sur des parcelles communales au Quio

*Création de la carte des réseaux d'adduction d'eau potable de la commune*

*Le cabinet d'architectes Trocraut et Dupuy a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre du nouvel atelier des services techniques*



# Synthèses des comptes-rendus des conseils

## Conseil du 12 octobre

- \* Approbation à la majorité de demander à « Fontrieu Energie », porteur du projet d'extension du parc éolien existant, d'étudier la possibilité pour la commune d'intégrer ce projet et de demander à la SAEML 3D ENERGIES, une fois le projet suffisamment abouti, de lui présenter un dossier en vue de permettre à la commune de participer au projet, notamment au travers d'une prise de participation au sein de la société à créer
- \* Approbation à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt regroupant les emprunts en-cours sur le budget eau rené-gociés et le nouveau prêt pour réaliser le réseau d'eau du secteur du Margnès pour un montant de 1 879 781,68 euros pour une durée de 20 ans
- \* Approbation pour mettre en place un système de comptage à l'entrée du cap-

tage d'eau de Peyrolles pour un montant de travaux de 12 275 euros HT et solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental du Tarn

- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative permettant d'engager les premières opérations (frais du cabinet architecte et étude géotechnique) du projet des nouveaux ateliers municipaux : réaffectation de lignes budgétaires du budget de la commune pour un montant de 13 000 euros
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative permettant d'honorer la facturation de l'ensemble tracteur équipé de l'épareuse : réaffectation de lignes budgétaires du budget de la commune pour un montant de 12 000 euros

## Conseil du 22 novembre

- \* Approbation à l'unanimité d'une demande de subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 35 % pour réaliser des travaux de restauration dans l'église de Jaladieu pour un montant total prévisionnel de 19 500 euros HT
- \* Approbation à l'unanimité d'une demande de subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 35 % pour réaliser des travaux de restauration dans l'église de Lagrange pour un montant total prévisionnel de 1 500 euros HT
- \* Compte tenu de l'implantation de la nouvelle école de La Caussade, approbation à l'unanimité de la proposition de mettre en place un dispositif de sécurité en créant un carrefour à feux à Biot (à l'intersection de la RD N°622 et de la voie communale N°43 Biot-La Caussade) et de demander une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 44 998 euros HT

- \* Approbation à l'unanimité de transférer la maîtrise d'ouvrage du dossier de « Création de la route forestière du Quio », du groupement forestier du Quio vers la commune, afin qu'elle puisse récupérer sa quote-part de TVA. Pour rappel le reste à charge pour la commune de cette opération s'élève à 19 444 euros incluant 7 884 euros de TVA remboursable à hauteur de 16,044 %, taux 2018, par le FCTVA (Fond de Compensation TVA)
- \* Approbation à la majorité de transférer la maîtrise d'ouvrage du dossier d'« Aménagement de la route forestière du Puech Singladou », du groupement forestier du Quio vers la commune, afin qu'elle puisse récupérer sa quote-part de TVA. Pour rappel le reste à charge pour la commune de cette opération s'élève à 73 333 euros incluant 29 333 euros de TVA remboursable à hauteur de 16,044 %, taux 2018, par le FCTVA (Fond de Compensation TVA)

# Synthèses des comptes-rendus des conseils

## Conseil du 22 novembre

- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative pour le budget annexe eau afin d'honorer les dernières dépenses de l'opération de mise en séparatif Castelnau et Peyrolles pour un montant de 5 000 euros
- \* Dans le cadre du passage du budget assainissement en autonomie financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019, approbation à l'unanimité d'une avance de trésorerie du budget principal (prêt à court terme) pour pallier aux retards de paiement des subventions accordées sur les programmes d'investissement et à un reste à recouvrir important
- \* Approbation à l'unanimité pour régulariser les budgets annexes Eau et Assainissements déjà créés afin qu'ils soient gérés en autonomie financière. Le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) est financé par les redevances des usagers adhérant à ce service et non par les impôts que les contribuables versent à la commune
- \* Approbation à l'unanimité de la reconduction des tarifs communaux (hors tarifications des services de l'eau et de l'assainissement)

## Conseil du 13 décembre

- \* Approbation à l'unanimité de la modification des statuts du SIVOM de Brassac, portant sur l'intégration dans ses statuts de l'ensemble territorial de la commune de Fontrieu
- \* Approbation à l'unanimité de la modification des statuts du CCSVP portant sur l'intégration de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » (DECI)
- \* Approbation à l'unanimité des comptes de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) qui se traduit pour notre commune par une recette financière s'élevant à 21 604 euros
- \* Approbation à la majorité des nouvelles tarifications de l'eau pour 2019. Le coût de l'eau pour le secteur de Castelnau passera de 1,40 à 1,50 euros / m<sup>3</sup>. Les autres tarifications sont inchangées
- \* Approbation à l'unanimité de la reconduction pour l'année 2019 des différentes tarifications « Assainissement » 2018
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative concernant la ligne budgétaire du programme relatif à la construction de l'école par réaffectation de lignes budgétaires non utilisées pour prendre en compte des travaux supplémentaires (installation de châssis fixes vitrés intérieurs, la réalisation des pieux, branchement électrique) pour un montant de 22 500 euros
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative par réaffectation de lignes budgétaires du budget annexe « Eau » pour la création d'un programme de mise en place de compteurs divisionnaires à Peyrolles pour un montant de 15 000 euros
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative pour abonder le programme « Télégestion de l'AEP » d'un montant de 5 000 euros par réaffectation de lignes budgétaires du budget annexe « Eau » afin de couvrir des dépenses d'équipement des compteurs de sectorisation
- \* Approbation à l'unanimité d'une décision modificative pour créer un programme « Carrefour feux tricolores Biot » et de l'abonder d'un montant de 41 000 euros pris sur des programmes d'investissement du budget général

• **Stabilité pour 2019 des tarifications Assainissement**  
 • **Augmentation de 0,10 euros / m<sup>3</sup> du prix de l'eau sur le secteur de Castelnau**



# Les commissions

## Eau

Après une longue attente des décisions administratives allant de rebondissement en rebondissement, la réhabilitation du captage du Saut de Lègue a enfin démarré.

Une fouille a été réalisée à l'emplacement de l'ancien captage où deux sourciers avaient indiqué la présence d'eau. Effectivement, l'eau est au rendez-vous. Le débit mesuré en période d'étiage est d'environ 50 mètres<sup>3</sup> / jour.

Un puits de captage a été réalisé du 12 au 17 novembre, suivront les constructions du système de régulation de débit, puis du dessableur, ouvrage destiné à retirer de l'eau les matières les plus facilement décantables, comme le sable, d'où son nom.

Le nouveau captage sera provisoirement relié, en attendant la construction des autres ouvrages et la clarification de l'eau, à

la citerne jusqu'à la fin des travaux.

Pendant cette période, cette eau est seulement destinée à un usage sanitaire.

En attendant, de l'eau en bouteille est distribuée pour la consommation humaine aux résidents du Saut de Lègue.

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable aux hameaux d'Entrevergne-Haut et Bas sont terminés. Les revêtements terminaux de voirie ne seront réalisés qu'au printemps 2019.



Captage Saut de Lègue



Entrevergnnes

## Assainissement

L'assainissement de la Vallée du Terrail s'achève avec la fin des travaux concernant le village de Castelnaud.

Le goudronnage des rues a été effectué en ce début d'automne.

A Biot les derniers branchements ont été réalisés y compris celui de la future école.

Nous pouvons ainsi faire un bilan complet de ces travaux.

Pour la vallée du Terrail le budget prévisionnel était de 1 074 886 euros. Malgré quelques imprévus le coût des travaux s'élevant à 1 065 536 euros a été maîtrisé en restant un peu en deçà de l'estimation initiale.

Le bilan des travaux du village feront l'objet d'un compte-rendu sur le prochain journal

### Rappel important :

*Les habitations reliées à l'assainissement collectif doivent neutraliser leurs fosses septiques, si elles en possèdent une, afin d'assurer une marche optimale de la station d'épuration.*

Ces fosses septiques doivent être vidangées. Si des personnes sont intéressées elles peuvent se faire connaître en mairie qui s'occupera d'organiser une tournée assurée par une entreprise agréée afin d'obtenir un meilleur coût de revient restant à la charge des propriétaires.

En ce qui concerne les travaux de réseau d'assainissement prévus à Sablayrolles une réunion a eu lieu au mois d'octobre avec le maître d'œuvre, l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et la Direction Départementale des Territoires (DDT). D'autres suivront afin de travailler sur certains points à améliorer.



Du côté de la mairie



Rue goudronnée

# Les commissions

## Travaux



L'école en construction chez l'entreprise Mailé à Graulhet

### L'école

L'avancement de notre nouvelle école se déroule comme programmé. Elle sera livrée dans les délais, si les intempéries ne viennent pas perturber sa construction.

### Les ateliers municipaux

Les études concernant les bâtiments devant recevoir les services techniques municipaux dans le hameau de Biot sont en cours. Une première réunion de présentation et de concertation a déjà eu lieu avec le maître d'œuvre.

### La voirie

Les travaux de voirie que nous avons programmés en début d'année sont terminés. Ils ont concerné en totalité la route de la Barrayrié, une partie du hameau de Fonbonne-Haut, le hameau de la Borie, la route de Pébiau, l'aménagement sécuritaire demandé par le conseil départemental du carrefour de La Ramade avec la pose de bordure de trottoir, la réparation de la voirie entre Rousergue et Cros, la route de Rieumalet, la route du Barthas, l'accès aux Rivières, le parking de la mairie aux abords de la route départementale, la route de La Louvière, celle en haut de Castelnau accédant aux familles Oulès et Combelasse, le raccord de la croix de La Grange à la route départementale. Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à plus de 90 000 euros.

En ce qui concerne les routes intercommunales, nous avons fait la VC1 au niveau la Métairie Neuve, la VC1 La Croix du Curé, un talutage sur la route de Valès, un enrochement plus chaussée au hameau de Maynadier, refait la descente du bassin d'Oulès, le hameau d'Armengaud et quelques divers petits travaux.

Nous avons démarré, avec notre nouvel équipement, le faucardage des routes et des chemins.

Après le déluge de pluie du mois d'octobre, une équipe municipale travaille à la remise en état des voies endommagées ; mais tout ne peut être fait simultanément. Nous interviendrons partout où cela sera nécessaire.

### Travaux divers

Le mur de Sablayrolles ainsi que l'aménagement du cimetière de Cambous ont été attribués à l'entreprise SOLACO TP. Les subventions demandées ont été accordées. Ces travaux ne devraient pas tarder à commencer.

Les travaux de restauration de la voûte de l'église de Jaladiou seront effectués quand nous aurons eu l'accord de subvention demandée. Les devis d'entreprise ont été réalisés. L'assurance ne prend pas en compte ce type sinistre.

### Le petit patrimoine

Comme vous le savez, nous sommes très attachés à la pérennité des ouvrages de notre commune qui constituent notre petit patrimoine rural. Cette année nombre d'entre eux ont été restaurés: plusieurs crucifix et croix (Soulègre, La Grange, Jaladiou, Biot), les lavoirs (Castenau de Brassac, Cambous, Entrevergnès-Bas, Fonbonne-Haut), le monument aux morts de Castelnau de Brassac, etc... Nous continuerons à les restaurer. Vous pouvez suivre régulièrement sur le site de la commune la réalisation de ces travaux, des illustrations en sont également proposées dans ce journal.



# Les commissions

## *Energies renouvelables, Energies nouvelles, Economie*

### *Fontrieu Energie : la définition du nouveau projet éolien sur la commune touche à sa fin*

A titre de rappel, le projet à l'étude sur notre commune contribuerait à répondre aux objectifs nationaux concernant la production d'énergies renouvelables.

Comme vous le savez, la société 3D Energies étudie, depuis 2017, la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes sur notre commune en complément des 6 éoliennes du parc existant du Puech Cornet.

#### *Point d'étape :*

Aujourd'hui, les expertises techniques et environnementales, réalisées par différents bureaux d'études, sont terminées. Le porteur de projet étudie désormais plusieurs scénarios d'implantation afin de choisir celui qui permettra de concilier une production électrique importante et un impact réduit.

3D Energies sera en mesure de nous présenter l'implantation retenue au début de l'année prochaine. Vous en serez informés dès que celle-ci sera connue. Le dépôt du dossier de demande administrative d'autorisation environnementale est prévu pour le premier semestre 2019.

#### *Information et concertation :*

Afin que ce projet continue d'être développé en toute transparence, un dispositif d'information et de concertation a été mis en place par 3D Energies en partenariat avec notre commune et le concours de l'agence Tact.

\* Dans ce cadre, une lettre d'information présentant les principaux éléments du projet connu à ce jour vous a été distribuée dans le courant du mois de décembre. Elle fait le point sur les différentes étapes à venir.

\* Une permanence publique, durant laquelle l'équipe projet se tiendra à votre disposition, aura lieu le samedi 12 janvier

2019 de 10h00 à 14h00 à la salle communale de Biot.

\* Un site internet, dédié au projet, sera mis en ligne début janvier 2019. Vous pourrez y découvrir les différentes actualités du projet et y poser vos questions.

\* Une période de « concertation préalable » sera mise en place afin que vous puissiez faire part de vos remarques à 3D Energies.



Conscients de l'intérêt majeur que représente ce projet pour notre commune et dans l'optique de garantir la prise en compte de l'intérêt collectif, nous – élus de Fontrieu – avons décidé d'acter, en délibérant le 12 octobre 2018, notre accord de principe à une participation de la commune au projet « Fontrieu Energie ». Les modalités de cette participation seront étudiées une fois que le projet sera suffisamment abouti pour pouvoir l'envisager. Vous serez tenus informés de ces décisions.

Il est également envisagé que vous, habitants et administrés de Fontrieu, puissiez participer à ce projet par la mise en place d'un investissement participatif.

# Les commissions

## Scolaire, Enfance, Jeunesse

### L'école, une page se tourne...

Une nouvelle rentrée a eu lieu pour la dernière fois dans les locaux de l'école actuelle.

Après tant d'années de bons et loyaux services, qui années après années ont vu passer tant d'élèves, qui ont marqué des générations d'enfants, une page se tourne.

Notre école du bourg de Castelnaud de Brassac devenant inadaptée au vu des nouvelles contraintes gardera tout de même le souvenir des cris des enfants à la récréation et des enseignants qui les ont aidés à grandir.

Déjà, comme pour préparer les changements, la rentrée de janvier verra arriver un nouveau fournisseur de repas. Ce ne sera plus la cuisine du collège de Brassac mais l'E.S.A.T. Valérie Bonafé de Montredon-Labessonnié qui confectionnera et livrera les repas, les menus proposés ont été présentés aux enfants, aux parents et aux agents de service et semblent mieux correspondre à leurs attentes.

Ce premier changement en annonce un autre, bien plus conséquent, qui aura lieu à la rentrée des vacances d'hiver, en février 2019.

A cette date, l'école devrait emménager dans des nouveaux bâtiments fonctionnels et superbement équipés à Biot, répondant enfin à la kyrielle de normes désormais obligatoires. Nous savons que, pendant les prochaines vacances d'hiver nous aurons du travail pour déménager le mobilier et le matériel dans cette nouvelle école mais nous ne doutons pas que l'appel aux volontaires trouvera un écho favorable auprès des parents d'élèves et des habitants de la commune, conseillers municipaux compris.

Et le temps presse, les locaux actuels rétrécissent. Cette rentrée scolaire à l'école Vent d'Autan a vu les effectifs augmenter, atteignant 44 élèves, nombre qui devrait encore augmenter à la rentrée de janvier 2019 puisque trois ou quatre inscriptions

sont prévues.

Donc, le changement sera le bienvenu, autant pour les enseignants qui trouveront de meilleures conditions de travail, que pour le personnel communal qui pourra mieux gérer les moments de cantine et de ramassage, que pour les élèves et les parents qui bénéficieront d'un cadre plus agréable, correspondant mieux aux attentes actuelles.

Maintenant il n'y a plus qu'à attendre, plus ou moins patiemment, pour constater la mise en place des premiers éléments de la construction, éléments dont la fabrication a débuté dans les locaux de l'entreprise Malié à Graulhet.

### Cueillette au jardin partagé

Le 14 septembre, à la résidence Nancy Bez, les enfants de l'école, des résidents et des membres de la MJC du pays brassagais ont récolté les pommes de terre ! Semées au printemps dans le jardin cultivé en permaculture elles avaient été simplement posées sur le sol puis recouvertes de foin et de feuilles. Il a ainsi suffi de soulever le foin pour voir apparaître les beaux tubercules !



# Les commissions

## Fêtes et cérémonies

Les commémorations du centième anniversaire de l'armistice de la grande guerre se sont déroulées, comme depuis 2016, dans les trois communes historiques de la commune nouvelle de Fongrieu.

Elle a été célébrée à l'église de Lagrange le samedi 17 novembre en présence de porte-drapeau.



Le dimanche 18 novembre, elle s'est déroulée au monument aux morts de Castelnau de Brassac. Madame la conseillère départementale Brigitte Pailhé-Fernandez, les porte-drapeaux, un détachement du centre de secours de Brassac et une représentation de la gendarmerie nationale nous ont honorés de leurs présences. Le groupe vocal « Divertissimo », accompagné d'enfants de l'école communale a offert son concours musical.



le dimanche 25 novembre en présence de représentant de la FNACA et d'un détachement du centre de secours de Brassac.

Ces manifestations ont toutes été suivies du verre de l'amitié, moment convivial qui participe au renforcement du lien social. Le groupe « Divertissimo » nous a gratifiés d'une aubade à la salle communale de Sablayrolles.



- \*\*\*\*\*
- A noter dans vos tablettes
- *Le maire présentera ses vœux le dimanche 6 janvier 2019 à 12h00 à la salle communale de Sablayrolles*
  - *Le repas des aîné(e)s de la commune est programmé le dimanche 12 mai 2019 à la salle communale de Lagrange*
- \*\*\*\*\*

# Les commissions

## Information, Communication et Patrimoine

### Le site WEB

Le site de la commune est opérationnel depuis les premiers jours du mois de juillet.

Au fil du temps, il s'est enrichi, notamment par des rajouts de nouvelles pages.

Dans la rubrique « Actualités », nous mettons régulièrement en exergue les événements singuliers s'étant déroulés sur la commune.

Nous tenons à jour également la rubrique « Agenda ».

Que les associations de la commune, si elles le souhaitent, nous fassent part de leurs activités à venir pour que nous puissions les intégrer dans l'agenda.

### L'exposition sur la grande guerre

Le conseil municipal souhaitait donner au 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918 un caractère singulier, en proposant une exposition sur cette période qui mettrait en avant chacun des morts et disparus de la commune.

La commission « Communication » avec l'aide de la commission « Cérémonies » a lors de ces mois écoulés réalisé le montage de cette exposition qui vous a été proposée à la fin du mois de novembre concomitamment avec les commémorations officielles de l'armistice 1914-1918.

Ce travail d'élaboration s'est appuyé sur les recherches effectuées par le Musée Mémorial pour la Paix de Boissezon.

### Louis Cavaillès, compagnon de Mermoz : un enfant du pays

Monsieur Jean-Pierre Gaubert, journaliste, poète et écrivain à Castres nous proposera, courant janvier, une conférence sur les relations improbables de notre commune de Fontrieu avec l'histoire de l'aviation qui continue de marquer la métropole toulousaine.

C'est d'abord le crash de la Borie Blanque, le 16 mai 1951, qui coûta la vie à l'ingénieur François Hussenot, inventeur de la boîte noire, ainsi qu'à son équipage.

Il nous parlera ensuite de Louis Cavaillès né en 1901 au Brugassou près de Cadoul.

D'origine modeste, il cherchera très tôt à échapper à ses conditions sociales.

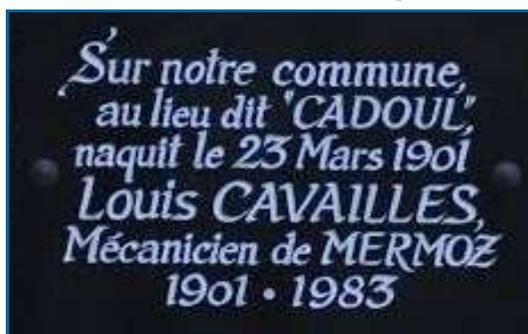
À Béziers, il acquerra quelques notions de mécanique, qui lui permettront de faire son service militaire à la base aérienne de Cazaux dans les Landes. Ses problèmes visuels lui interdiront de piloter, mais son acharnement lui

permettra d'apprendre la mécanique. Il deviendra mécanicien de vol. A 24 ans il sera chef mécanicien dans l'aviation civile. Il rencontrera Mermoz qui vient de réussir la première traversée de l'Atlantique et il l'accompagnera pendant plusieurs décennies. Il sera déporté à Buchenwald. Il retrouvera la liberté et occupera son dernier poste en tant que chef mécanicien à Dakar. Il décèdera le 15 juillet 1983 à Pau où il s'était retiré.

Jean-Pierre Gaubert rencontra Louis Cavaillès à plusieurs reprises. De ces multiples entrevues naîtra un ouvrage de référence, « Louis Cavaillès, compagnon de Mermoz », sur l'un des plus grands mécaniciens de l'époque héroïque de l'aviation civile.



Stèle de la Borie Blanque



Le lieu, la date et l'heure de la conférence seront précisés ultérieurement

# A la rencontre des associations

## Le Musée du Protestantisme

Le Musée du Protestantisme, de la Réforme à la laïcité, premier musée français à traiter du fait religieux et de la laïcité à partir de l'histoire des guerres de religion en France et en Europe au XVI<sup>ème</sup> siècle et de la construction difficile de la laïcité (1905), veut développer ses « activités » en direction de tous les publics.

Ainsi il propose une programmation culturelle riche et variée, avec des animations de qualité destinées aux habitants de la commune et des Monts de Lacaune, mais ayant aussi pour but d'attirer touristes et personnes extérieures sur notre territoire.

Le musée entend depuis toujours faire dialoguer l'histoire et l'actualité. Il a choisi de mettre l'accent en 2018 sur le phénomène des exils, des migrations, des réfugiés, hier comme aujourd'hui.

Trois expositions temporaires se sont succédées sur ce thème, et des rencontres ont été organisées comme un dîner-débat, une table ronde, une journée « colloque », des spectacles ; sans oublier les marches découvertes, la Nuit des Musées, ...

Le parcours permanent a lui été modifié avec de nouvelles vitrines présentant de récentes acquisitions et des tablettes numériques ont été mises à la disposition des visiteurs pour accompagner leur visite.



1

L'année a également été marquée par un anniversaire : les 50 ans du Musée. Trois

journées et soirées de rencontres, débats, moments festifs (cinéma, jazz, contes, ...) ont réuni plus de 400 personnes.

Cette année encore, il a été un des partenaires du projet culturel de territoire affirmant ainsi sa volonté d'être un outil culturel pour son territoire. Le musée a ainsi participé à l'opération « C'est mon patrimoine » autour d'un projet vidéo : sur le thème « un musée, une histoire, un territoire » avec le vidéaste Jean-François Naud. Douze jeunes du territoire ont pendant quatre jours filmé, interviewé, monté images et son pour réaliser un documentaire qui a été projeté lors des manifestations des 50 ans du Musée.



2



3

### Quel programme pour 2019 ?

Pour la saison prochaine, le musée sera partenaire de la programmation départementale intitulée « Cultur'elles ».

Ainsi notre musée proposera une exposition temporaire et des manifestations ayant pour thème des femmes protestantes engagées, pionnières, militantes du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours, de Marie Durand à Anne Veaute, de Simone Iff à Elisa Lemonnier, sans oublier Jeanne D'Albret ou Eugénie Bost.

### Clichés Musée du Protestantisme

Photo 1 : « 50<sup>ème</sup> anniversaire »

Photo 2 : « Soirée musicale occitane après la marche découverte du 18 juillet »

Photo 3 : « Colloque enfants cachés » conférence de Geneviève Jacques, ancienne présidente de la Cimade

**Le programme complet des animations, sera disponible en janvier sur le site Internet du musée**  
**N'hésitez pas à vous renseigner : [www.mprl.fr](http://www.mprl.fr)**

# A la rencontre des associations

## *Une nouvelle association est née « Un País, une Abeille »*

Née d'un intérêt commun pour ce petit insecte, si utile à la biodiversité, qu'est l'abeille, l'association « un País, une Abeille » a son siège à la mairie de Fontrieu.

Elle souhaite enclencher une dynamique sur le territoire des Hautes Terres d'Occitanie pour la préservation de l'abeille locale, une sous-espèce d'*Apis Mellifera Mellifera*, l'**abeille noire**.

Dans ce but des actions sont et seront menées afin de permettre aux colonies présentes dans nos territoires de se multiplier dans des conditions naturelles, respectueuses de leur caractère sauvage, afin d'assurer la préservation de leur potentiel génétique.

Une des actions consiste à installer de petits ruchers dans des zones dédiées.



Nid d'abeilles en paille de seigle

Un autre objectif est de mettre en place des « nids d'abeilles » après les avoir confectionnés lors d'ateliers ouverts à tous.

Ces « nids d'abeilles », en vannerie ou en bois, disposés à l'abri des intempéries, auront pour but de favoriser des essaimages naturels permettant ainsi la naissance de nouvelles colonies. Ils ne feront l'objet d'aucune intervention humaine.

Un premier atelier de fabrication de ruches tressées d'osier et de paille, recouvertes d'un enduit composé d'argile et de bouse de vache a eu lieu le 24 novembre 2018 à la salle communale de Biot.

Ce même jour, l'association invitait les personnes intéressées à venir échanger avec les membres déjà impliqués dans ce projet, découvrir les animations envisagées pour 2019 et partager leurs attentes.

Chacun peut participer à ce projet. Vous pouvez installer un « nid d'abeille » sur votre propriété, accueillir le temps d'un été une ruche destinée à capter un essaim sauvage de passage, ou rejoindre notre association afin de partager cette aventure avec nous !

*Informer, initier, développer des partenariats avec les acteurs du territoire*

*souhaitant s'impliquer dans le projet font aussi partie des défis à relever !*

*Vous pouvez suivre l'association sur sa page Facebook unpaisuneabeille*

**Contact de l'association :**  
***unpaisuneabeille@gmail.com***



# A la rencontre des associations

## Le groupe vocal *Divertissimo*

Créé il y a maintenant 4 ans, le groupe vocal « Divertissimo » grandit doucement et continue son petit bonhomme de chemin, en constante progression. Composé d'une quarantaine de choristes, il participe activement à l'animation de la commune.

Après le concert de la fête de la musique qui a magnifiquement terminé la fête de Biot, une soirée concert / karaoké a ouvert les festivités de celle de Sablayrolles. La commémoration du centenaire du 11 novembre 1918 au monument aux morts de Castelnaud, suivie d'une aubade à la salle des fêtes de Sablayrolles a été très appréciée.

Les tournois de belote, activité intégrée à l'association, participent à l'animation de la commune. Ils ont lieu tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois à partir de 14h00 à la salle des fêtes de Sablayrolles. Deux concours de belote seront organisés les vendredis 15 février et 29 mars à 21h00 à la salle de Sablayrolles.

La nouvelle saison chorale commencera le mardi 12 mars 2019, mais l'intersaison sera ponctuée de 2 journées de travail « portes ouvertes-recrutement » les samedis 9 février et 2 mars 2019. C'est le moment le plus favorable pour intégrer le groupe, car c'est le début de l'apprentissage de nouveaux chants du répertoire 2019.

### *Pourquoi chanter dans une chorale ?*

Le plaisir ne s'explique pas, il se vit et pourtant !

Pratiquer le chant choral est bien-entendu une démarche artistique qui permet d'acquérir technique et savoir-faire tout en découvrant des répertoires musicaux riches et variés, mais la pratique du chant, et du chant choral en particulier, apporte également, bien-être physique, mental et émotionnel.

*« Malgré tout, je sais bien que je n'ai aucune chance d'être accepté ! »*

Bien au contraire, car ici tout le monde a sa chance : il n'est pas demandé de CV et on ne passe pas d'audition. Par contre on

demande quelques petites choses qui se résument en deux formules simples : de la bonne volonté et un minimum d'assiduité.

L'assiduité est une élémentaire question de politesse vis à vis des autres et du travail accompli à chaque répétition.

La bonne volonté, cela veut dire une implication participative et active dans la vie de l'association.

*Alors, qu'attendez-vous pour chanter en chœur ?*

Si vous aimez chanter, n'hésitez plus, venez rejoindre le groupe vocal Divertissimo.

Nous vous donnons RDV à 9h30 le samedi 9 février 2019 à la salle des fêtes de Sablayrolles. C'est gratuit et en plus, le repas de midi vous sera offert.

Toutes les voix nous intéressent ! Aucune connaissance de la musique n'est exigée. Seuls comptent l'envie et le plaisir de chanter !



*PS : si vous n'avez pas envie de chanter, vous pouvez tout de même adhérer au groupe sans participer au chant. En effet, vous pouvez être membres bienfaiteurs et participer aux activités et manifestations organisées par l'association.*

*Le groupe recherche une personne pour assurer « la conduite audio » lors des concerts. Aucune compétence n'est nécessaire : la bonne volonté est suffisante.*

*De plus si vous jouez d'un instrument de musique (piano, guitare, ...) vous pouvez apporter votre concours et accompagner le groupe vocal.*

*Christian Nègre*

*Recherche musiciens et technicien son  
S'adresser à  
Christian Nègre  
06 10 64 59 67*

# A la rencontre des associations

## Le comité des fêtes de Biot

### Le comité de Biot revient pour 2019 !

Pour cette année nous avons choisi la continuité avec pour commencer deux rencontres « belotes » qui auront lieu les vendredi 22 février et 15 mars à la salle communale de Biot à partir de 20h30.

Le mois de juin sera bien rempli avec pour débiter, le ball trap du Bompas qui se déroulera le samedi 15 juin à partir de 9h00 (un repas vous sera proposé à 12h00).

Nous enchaînerons ensuite 15 jours plus tard, avec la fête à Biot qui se déroulera donc du vendredi 28 au dimanche 30 juin.

A cette occasion nous vous réservons quelques surprises, mais en attendant d'en savoir plus, nous vous confirmons que la désormais célèbre course Verticlap aura bien lieu le samedi 29 juin dès 14h00. Cette année en plus de l'habituelle course chronométrée nous

proposerons aux randonneurs de faire ce même parcours sans chronomètre mais avec quelques étapes sur le parcours. Enfin coureurs et randonneurs se retrouveront au Clap pour profiter de la remise des prix et d'un petit gueuleton.

### Quelques dates à retenir :

**Belote**  
22/02 et 15/03

**Ball Trap**  
15/06

**Fêtes**  
28 au 30/06



Après l'effort, le réconfort avec la formule banda/repas du samedi soir, suivie du concert du groupe Mad.

On espère qu'une nouvelle fois le groupe vocal « Divertissimo » viendra donner de la voix dans l'église, le dimanche après-midi.

On compte sur tous les habitants de la commune de Fontrieu et ses alentours pour venir participer aux différents événements !

Afin de nous aider à mener ces actions à bien, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et accueillons à bras ouverts ceux qui voudraient devenir bénévoles à nos côtés.



# Ça s'est passé dans la commune...

## Exposition sur la grande guerre

Une exposition sur la grande guerre, intitulée « Nos aïeux dans la tourmente », a marqué le centième anniversaire de l'armistice de la grande guerre.



Elle était constituée de 23 tableaux de 950 x 700 mettant en exergue le passé tragique de chaque mort ou disparu de la commune de Fontrieu.



Elle était enrichie d'une série d'objets relatifs à la grande guerre prêtés par le « Musée Mémorial pour la Paix » de Boissezon et par des particuliers de la commune. Objets relatifs à l'équipement : tenue militaire, sac à dos, casque ; à l'armement : grenade, baïonnette, douille d'obus, panier de transport des obus ; à la vie quotidien-



ne : gourde, éclairage portatif, pelle individuelle, cisaille coupe-barbelés, cousette ; aux récompenses : médaille, bandeau de casque ; à l'artisanat des tranchées : coupe-papier, douille ornée ; à des effets personnels : correspondance, photo, briquet, bible ; à l'information : revues illustrées.

Cette exposition, volontairement nomade pour aller au plus près de la population de la commune, a été proposée dans les quatre salles communales : le 17 à Lagrange, les 18 et 19 à la salle Jean-Paul Gleizes de Sablayrolles, les 21 et 22 à la salle de Biot et les 25 et 26 novembre à la salle Pierre Davy de Ferrières.

Les visiteurs ont apprécié cette attention particulière portée aux soldats de la commune morts ou disparus lors de cette confrontation meurtrière.

Cette exposition, sous forme d'album, sera mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Un ouvrage sera également publié et pourra être consulté au secrétariat de la mairie de Fontrieu.

*Nous tenons à remercier le Musée Mémorial pour la Paix de Boissezon*

*pour leur contribution à la réalisation de cette exposition. Allez le visiter, animé par des bénévoles passionnés, il est riche de nombreux témoignages !*

*Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude aux particuliers qui se sont investis dans cette aventure en prêtant notamment des objets ayant appartenu à des proches.*

*Merci également aux enfants de l'école de Fontrieu pour avoir renseigné la carte du nord de la France où sont morts ou disparus les soldats de notre commune.*



**Site du Musée  
Mémorial pour  
la Paix de  
Boissezon :**  
[http://  
lemilitaria.com](http://lemilitaria.com)

# Ça s'est passé dans la commune...

## *Chemin de mémoire à La Ramade*

Entièrement réalisé par la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, ce projet d'aménagement muséographique extérieur dans le vallon de La Ramade avait été initié par l'ancienne communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Il a consisté en la création d'un lien piétonnier entre le Musée du Protestantisme de la Réforme à la Laïcité et le Jeu de l'Oie géant situé à proximité de la mairie déléguée de Ferrières. Ce cheminement court en partie dans des zones paisibles, en partie en mitoyenneté avec la route départementale D53. Il est équipé de rambardes de protection implantées dans les zones critiques. Par là-même, il vient améliorer la



l'Europe moderne.

Dans le sens Jeu de l'Oie-Musée, sont indiqués les noms des villes de pays européens : Italie, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Espagne d'où sont venues des centaines de milliers de personnes cherchant refuge en France au cours des années 1930-1940, période pendant laquelle l'Europe était ravagée par le totalitarisme, les guerres civiles, l'antisémitisme et le génocide.

Antinazis, démocrates, républicains, juifs ont offert un asile aux républicains espagnols et aux juifs.



sécurité des usagers. Ses caractéristiques permettent aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter. Il participe à l'aménagement du vallon de La Ramade.

Sur ce cheminement sont insérées au sol des plaques en granit où sont inscrits des noms de ville.

Dans le sens Musée-Jeu de l'Oie sont gravés les noms des villes d'Europe : suisse, germanique, hollandaise, scandinave, britannique ayant accueilli des dizaines de milliers de « huguenots » lorsque, en 1685 Louis XIV interdit le protestantisme. Ils ont contribué à façonner le visage de



## Ça s'est passé dans la commune...

### Boîte à livres

C'est au FabLab des Hautes Terres d'Oc installé à Brassac que commence l'histoire.

Ce laboratoire de fabrication est un lieu ouvert au public mettant à disposition un ensemble de machines et d'outils utilisés pour la conception et la réalisation d'objets de toutes sortes. Il est un endroit de partage de connaissances et de compétences.

Mais reprenons l'histoire à son commencement ! Plusieurs personnes se sont réunies pour réaliser des projets autour de la thématique : « Culture, communication, tourisme ». Parmi de nombreuses idées, celle d'une boîte à livres a été avancée.

Le principe de partage de livres sur la base d'échange ouvert et gratuit fonctionnait depuis 2014 à la salle communale de Ferrières, mais quelque peu en cercle restreint. C'est dans cette continuité de principe que l'implantation de cette boîte à livres s'est imposée.

Un soutien financier de la commune de Fontrieu est venu consolider la faisabilité du projet.

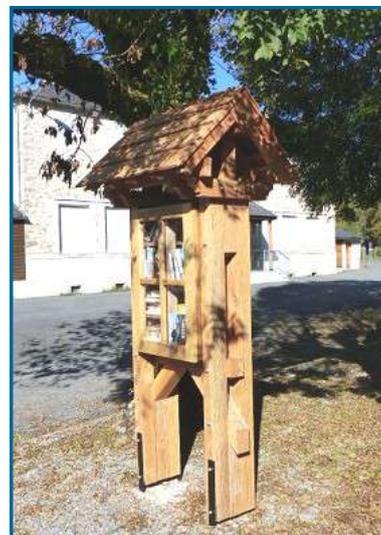
Naturellement, une volonté s'est imposée, que la boîte à livres soit intégralement construite en bois local : la charpente en douglas, la toiture en bardeaux de mélèze et la boîte en châtaigner recyclé. Un groupe de personnes motivées a réalisé un ou-

vrage remarquable. En témoignent les photos ! Qu'elles en soient ici remerciées.

Le principe de la boîte à livres est simple : prenez, lisez, emportez et (re)déposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme. Bien entendu, prenez soin des ouvrages et n'oubliez pas de venir remplir la boîte !

Tous les livres sont les bienve-



nus pourvu qu'ils soient en bon état et tout public. Merci de prendre soin de ce petit espace et bonne lecture.

*Pour plus d'informations sur le FabLab vous pouvez vous rendre sur le site des Hautes Terres d'Oc à la rubrique « Actions »*

### Les marchés gourmands de l'été

Ces marchés de l'été sont conjointement organisés par les comités des fêtes et la mairie.

Ils se sont tenus cette année le 29 juin à Ferrières, le 6 juillet à Biot et le 15 août à Lagrange. Nouveauté cette année : un thé dansant était proposé au marché gourmand de Lagrange.

Ils ne sont uniquement possibles qu'avec une participation soutenue de producteurs et vendeurs locaux.

Force est de constater que cette participation n'a pas été globalement au rendez-vous. Il a été également noté un déficit

d'affluence.

Il faut se poser la question de la pérennité de ce type d'événements. Une réflexion est en-cours pour identifier les causes de ce désintéressement, afin d'en faire évoluer la forme pour maintenir ces manifestations conviviales qui participent à créer du lien social.

Si vous avez des idées, elles seront les bienvenues. N'hésitez pas à les transmettre au secrétariat de la mairie.



# Ça s'est passé dans la commune...

## *Les plantes sauvages comestibles de chez nous*

Au fil des saisons, parmi les centaines de plantes qui poussent dans nos champs, nos bois et surtout nos jardins, beaucoup peuvent être mangées. C'est ce qu'a tenté de nous démontrer Françoise Philidet, herboriste diplômée, dans sa conférence du 19 octobre à la salle communale de Biot.



Devant un public attentif de près de 50 personnes, elle nous a présentés plusieurs dizaines de plantes de notre région qui ont des propriétés gustatives et nutritives incontestables. Dans l'après-midi, avant sa conférence, elle a fait une petite cueillette autour de Biot, et elle nous a révélés les résultats étonnants de sa cueillette. Nombreuses sont les « mauvaises herbes » que nous éliminons alors qu'elles mériteraient de finir dans nos assiettes. Mais cette reconnaissance des plantes sauvages comestibles nécessite beaucoup d'attentions et surtout des connaissances pour s'éviter quelques maux de ventre mémorables et peut-être une intoxication plus grave !

A l'issue de la conférence, après avoir répondu aux très nombreuses questions du public, Françoise Philidet s'est proposée pour organiser au printemps, sur notre commune de Fontrieu, et pendant une journée, un stage de reconnaissance de ces plantes sauvages comestibles. Si vous intéressez par cette initiative faites-vous connaître au secrétariat de la mairie !

Deux exemples bien connus chez nous ...



Tout le monde reconnaît le coquelicot.

Cueillies avant sa floraison, les jeunes feuilles peuvent être servies crues en salade. Leur goût rappelle celui de la noisette et du concombre. Les jeunes fruits encore vert sont délicieux à grignoter. Les feuilles peuvent être consommées comme des épinards avec des échalotes et un peu de crème.



Et l'ortie ...

Tout le monde la connaît en tant que « mauvaise herbe » et s'y pique.

Pourtant l'ortie a des valeurs nutritives exceptionnelles. Les jeunes pousses, c'est-à-dire les 2 à 4 paires de feuilles terminales, méritent d'être cuites comme des épinards et elles ne piquent plus ! Pour une consommation crue, les feuilles doivent être finement émincées ou écrasées avec un rouleau à pâtisserie. Les fleurs sont aussi comestibles. Leur goût est proche de celui de l'épinard mais plus aromatisé !

*Si vous êtes intéressé(e)s par un stage de reconnaissance des plantes sauvages comestibles sur notre commune, veuillez le faire savoir au secrétariat de la mairie*

# Actions de solidarité

## Le foyer Nancy Bez se mobilise

Le foyer Nancy Bez, en partenariat avec d'autres foyers de la région, a eu pour projet de tricoter pour des enfants des ouvrages qui ont été donnés à l'Association Marie Rivier – Solidarité.



Cette association a pour objectif de poursuivre l'œuvre de Marie Rivier, fondatrice des religieuses de la Présentation de Marie, dans les domaines de l'éducation, de la promotion féminine et de la solidarité avec les plus défavorisés, notamment les jeunes, en France et hors de France, ainsi que le soin des malades, des vieillards et l'aide aux personnes handicapées.



Nous nous adressons à vous et comptons sur votre générosité pour nous aider à nous procurer de la laine afin de permettre aux résidents du foyer Nancy Bez de continuer leur action solidaire.



*Le foyer Nancy Bez compte sur votre générosité pour l'aider à se procurer de la laine afin de poursuivre l'action solidaire engagée. Merci par avance pour votre soutien*

## L'accueil de jour « Août-Montalet » récompensé

L'accueil de Jour « Août-Montalet a reçu le trophée associatif, organisé par la Dépêche du Midi en collaboration avec le conseil départemental, dans la catégorie Santé-Solidarité.

L'accueil de jour itinérant est ouvert sur deux lieux adaptés à Brassac et à Lacaune en alternance. Il accueille des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives à leur domicile.

Ce service permet :

- aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible à domicile. L'objectif est de préserver la socialisation, de stimuler et de retarder au maximum la perte des acquis encore existants.
- d'aider les familles et/ou les aidants souvent désemparés et épuisés.

Une équipe pluridisciplinaire propose des activités thérapeutiques (atelier mémoire, moteurs, bien être,...) adaptées.

Le transport aller/retour sur les lieux d'accueil est assuré pour une prise en charge de 9h à 17h.

Le conseil départemental, par le biais de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), peut prendre en charge une partie du prix de la journée.

L'accueil de Jour « Août-Montalet » fait partie du réseau ADMR.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au bureau d'accueil à Saint-Agnan 81260 Le Bez  
Téléphone 05 63 73 45 08



François Payré fait partager le trophée avec une partie de l'équipe spécialisée



# Petit patrimoine

## *Réhabilitation du petit patrimoine communal*



Biot



Castelnaud de Brassac



Lavoir de Castelnaud



Jaladieu



Soulègre



Eglise protestante de Besses



Croix du lavoir



Cimetière de La Ramade



Peyrolles



Eglise de Soulègre

Les services techniques de la commune ont réhabilité une partie du petit patrimoine caractéristique de la commune.

Les illustrations sont le témoignage de ces travaux : lavoir de Castelnaud de Brassac et sa croix réinstallée sur son support initial, portail de l'église de Soulègre, croix de Biot, Jaladieu et Soulègre, mur de soutènement de voie communale à Peyrolles, monument aux morts de Castelnaud de Brassac, salle de l'Eglise Protestante Unie de France à Besses, portail du cimetière à La Ramade. Tous ces travaux participent à l'embellissement et à l'attractivité de la commune.

# Chronique d'antan

## Les mégalithiques

### Statue-menhir de Longuecamp

Cette pierre fut découverte sur les hauteurs du hameau de Longuecamp par Jean Bonnet et Yvette Jean-Jean au mois de mai 1987 et déclarée au Service régional de l'Archéologie.

Lors de sa découverte à la lisière d'un bois et en bordure d'un chemin de terre le monument était couché sur son plat légèrement incliné sur un côté, la terre le recouvrait en grande partie, seul le sommet était apparent. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur totale 2,60 m, largeur 1,15 m, épaisseur 0,40 m.

La partie sommitale de cette pierre fut dégradée par un acte d'inattention lors de travaux ruraux de proximité.



Etat des lieux

Un relevage des plus pressants était nécessaire pour sa mise en sécurité et en valeur. Pour cela nous avons contacté la mairie de Fontrieu lui demandant participation et contribution. Mais auparavant la partie haute fragmentée sera collée par nos soins afin de reconstituer et de consolider le volume initial. Après accord favorable, le relevage du mégalithe fut réalisé avec les précautions d'usage dans d'excellentes conditions avec la participation des agents municipaux le 30 novembre 2016. Lors du dressage nous constatons à notre plus grand étonnement que la face avant était gravée et qu'il s'agissait d'une statue-menhir. Sa hauteur hors-sol 1,80 m en granit de surface, présente un profil concave, la face côté gauche est marquée par des éclats, le sommet est courbe, la base enterrée



Levage

se termine en pointe angulaire. Les surfaces avant et arrière sont en partie érodées, mais suffisamment perceptibles pour distinguer les gravures.

Cette statue-menhir vient se rajouter aux nombreuses découvertes effectuées sur le territoire des Hautes terres d'Oc. Ces monuments mégalithiques sont datés de moins 5000 ans de nos jours.

Patrimoine exceptionnel si proche de nous, mais très éloigné dans le temps. La commune de Fontrieu détient sur son territoire de nombreux menhirs et statues-menhirs.

Nous remercions la mairie de Fontrieu, ainsi que Messieurs Pierre Benoit et Jean-Luc Guyraud, pour leur participation au relevage.

Yvette Jean-Jean et Jean Bonnet



Statue-menhir dressée

Pour tout contact, s'adresser à :  
 Association Archéologique des Mégalithiques  
 Brassac-Sidobre  
 Jean Bonnet et Yvette Jean-Jean  
 Courriel : aambs81260@gmail.com  
 (Crédit clichés : AAMBS)

# Jeune public

## Chantier loisirs jeunes été 2018

Le public « jeune » a été identifié comme une des cibles prioritaires du projet culturel de territoire. Pour l'année 2018, la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux a répondu à l'appel à projet « C'est mon patrimoine » lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dans le cadre de l'opération « Chantier Loisirs Jeunes » (CAF et MSA) menée par la communauté de communes et la mission Enfance-Jeunesse du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc (PETR).

Chaque chantier avait pour objectif de réaliser une « ACTION » répondant à un intérêt public, tout en sensibilisant les jeunes à leur patrimoine, à leur environnement, à leur histoire, en contrepartie d'un séjour à petit prix.

Cet été, du 9 au 20 juillet, 4 « chantiers » ont été réalisés par nos 24 jeunes volontaires venant de 8 communes différentes, âgés de 13 à 16 ans.

- Cinq journées se sont déroulées avec l'EHPAD de Lacrouzette autour d'un projet pour **l'amélioration du cadre de vie des résidents** en participant aux aménagements extérieurs (murs pour plantes aromatiques en pierre sèche, hôtel à insectes, ...), les jeunes ont pris le temps de répondre aux questionnements des résidents, d'écouter les souvenirs et les conseils « astuces jardin », de s'entraider lors de l'arrosage des fleurs.
- Deux journées ont été consacrées à la **sensibilisation et la préservation du milieu aquatique avec l'association AAPPMA de Brassac**. Les jeunes ont participé et ont été très touchés par le travail entrepris par ces bénévoles (nettoyage des berges, pêche aux écrevisses invasives, ...) contribuant à préserver le bien-être des habitants et celle de la rivière.
- Quatre journées ont été organisées pour **s'initier à des pratiques artistiques** du croquis au format A4 à la réalisation d'une fresque murale de 17 m par 2,50 m (réfléchi et réalisé par les jeunes) avec le

soutien de d'un artiste et de la commune de Lacaze.

- Quatre journées de **découverte culturelle** encadrées par le musée du protestantisme pour créer une vidéo sur le thème « Un Musée, Une Histoire, Un territoire »



Les jeunes ont conçu et réalisé un film documentaire de 20 min à partir d'éléments du réel, d'archives, de témoignages, et ont vécu une expérience insolite en franchissant les portes du musée : accéder à des espaces fermés au public comme les réserves. Ils ont été amenés à comprendre que ce musée, est un espace pour eux et certains ont découvert une part de l'histoire de leur territoire.

Du 23 au 27 juillet, les jeunes ont choisi de séjourner au centre d'hébergement Sud Canigó à Arles sur Tech, « Entre mer et montagne » et la semaine a été riche en émotions. Ils ont hâte de se retrouver et de réitérer l'expérience.

*Pour toute information sur l'opération « Chantier Loisirs Jeunes » vous pouvez contacter Sabrina Jokiel (coordonnatrice Enfance-Jeunesse HTO) au 05 63 74 29 28 ou [sabrina.jokiel@hautesterresdoc.fr](mailto:sabrina.jokiel@hautesterresdoc.fr)*

\*\*\*\*\*  
 \* La communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux re-  
 \* nouvelle l'opération « Chantier Loisirs Jeunes », pour la pé-  
 \* riode estivale 2019, en collaboration avec la mission Enfance  
 \* -Jeunesse du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc.  
 \* Ce projet a pour objectif de rendre les jeunes acteurs de  
 \* leurs loisirs.  
 \* Tous les jeunes, âgés de 13 à 17 ans, issus de la communau-  
 \* té de communes Sidobre Vals et Plateaux ainsi que leurs pa-  
 \* rents sont invités à la réunion d'information le :  
 \* **Vendredi 25 janvier 2019, de 19h à 20h**  
 \* **Salle de réunion CCSVP, Vialavert, 81260 Le Bez**  
 \* La coordonnatrice Enfance-Jeunesse des HTO présentera le  
 \* projet global. A la fin de cette rencontre, les jeunes souhai-  
 \* tant s'engager pour développer leur projet de loisirs pour-  
 \* ront s'inscrire et planifier la date de leur 1<sup>ère</sup> rencontre.  
 \* \*\*\*\*\*

# Projet culturel de territoire



**Pina Wood : « BEAU, COMME UN CONCERT D'ELVIS PRESLEY SANS SPECTATEUR. »**

## La communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Vous avez pu croiser depuis quelques semaines deux artistes en résidence Pina Wood et Etienne de Villars. Pina est auteur et metteur en scène et Etienne, photographe.

Ils viennent de Marseille.

Leur présence est le fruit d'un travail de construction du PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE.

Depuis un an, à l'initiative de la communauté de communes, 20 acteurs locaux et habitants se sont fait « cuisiniers culturels » et ont travaillé à réunir les ingrédients de l'accueil d'artistes dans le territoire.

Ainsi, les propositions des artistes nourries par les orientations des acteurs locaux ont donné naissance à un projet au long cours : faire du territoire un espace d'exposition de photos à ciel ouvert, un circuit d'images à parcourir pour (faire) découvrir notre territoire.

C'est dans cet élan et en s'adressant à tous les publics qu'un **RALLYE PHOTO** sera organisé en janvier et **UNE GRANDE VEILLÉE / RESTITUTION FINALE** en février.

Vous pouvez en faire partie !

Pour ça, suivez le projet sur le blog qui lui est consacré, vous y trouverez toutes les modalités de participation : <https://cuisineculturelle.tumblr.com>



## PRÉSENCE DES ARTISTES

**Du 19 au 26 janvier et du 9 au 16 février 2019**

## RALLYE PHOTO

**Du 19 au 23 janvier 2019**

*La photo gagnante sera exposée en grand format dans le paysage*

## GRANDE VEILLÉE / RESTITUTION FINALE

**Le 16 février 2019**

# Culture encore ...

## « Poésie, Slam ... Même pas peur !!! » Acte VII

### Extrait du règlement du concours

Dans le cadre du 21<sup>ème</sup> Printemps des Poètes 2019, le **pôle territorial des Hautes Terres d'Oc**, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la septième édition du concours de poésie en langues française ou occitane.

Le concours, gratuit, est ouvert aux enfants et aux adultes. Les productions sont individuelles ou collectives.

Les adultes s'inscrivent dans le cadre de catégories.

La participation gratuite consiste en l'envoi d'un texte dactylographié ou écrit lisiblement.

Le jury classera les œuvres par public, par catégorie, poème individuel ou poème collectif, en français ou en occitan.

Les textes doivent être envoyés par courriel à [noelle.salvy@hautesterresdoc.fr](mailto:noelle.salvy@hautesterresdoc.fr) ou par courrier à « **Hautes Terres d'Oc Hôtel de Ville 81260 BRASSAC** » ou déposés en main propre dans les bibliothèques (Albine, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Brassac, Fraïsse-sur-Agoût, Lacaze, La Salvetat-sur-Agout, Labastide-Rouairoux, Lacaune-les-Bains, Murat-sur-Vèbre, Roquecourbe, Saint-Amans-Valtoret, Saint-Pierre-de-Trivisy, Vabre, Viane), au plus tard **le samedi 21 avril 2019**.

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Il fait clairement figurer nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, son âge et la catégorie (pour le candidat adulte) dans laquelle il concourt sur un papier libre (différent du papier où est rédigé le texte) pour que son anonymat soit respecté pendant la délibération du jury.

Le jury est constitué de représentants des bibliothèques des Hautes Terres d'Oc, de professeurs de littérature des collèges, de membres d'associations culturelles, de gagnants du concours des éditions précédentes et d'élus.



*Pour connaître l'intégralité du règlement du concours s'adresser à Noëlle Salvy au 05 81 43 65 61 ou à [noelle.salvy@hautesterresdoc.fr](mailto:noelle.salvy@hautesterresdoc.fr)*

### À noter dans vos agendas

**La remise des prix aura lieu le samedi 22 juin 2019 à 15h30, à l'auditorium du château de Lacaze avec tous les participants.**

**Les lauréats recevront un prix (livre, matériel d'art créatif, entrée dans un musée, ...). Avec l'autorisation de chaque candidat, les poèmes primés seront publiés dans un recueil numérique.**

Les candidats, ayant obtenu un 1<sup>er</sup> prix, seront invités à préparer (échauffement vocal, répétition) et à enregistrer leur création avec Jérôme Pinel, 1<sup>er</sup> prix au Grand Slam National de France 2018 en équipe ET en individuel, un technicien du son et un musicien afin de créer un recueil sonore.

Lors de la remise des prix, un spectacle issu des ateliers création - spectacle Poésie/Slam, animé par Jérôme Pinel, vous sera présenté par les participants.

Si vous souhaitez participer aux ateliers, contactez Noëlle Salvy au 05 81 43 65 61.

# Le Parc Régional du Haut-Languedoc

## Le Parc Régional du Haut-Languedoc et Fontrieu ....

### Un parc régional, qu'es aco ?

Pour beaucoup d'entre nous, la vocation et les missions du Parc Régional du Haut-Languedoc sont souvent floues et ses actions, sinon son logo, sont mal identifiées. C'est compréhensible, car les thématiques du Parc sont très diversifiées et sa gouvernance met en synergie de nombreux partenaires.

Un parc régional, c'est un territoire rural habité mais fragile. Il est reconnu au niveau national pour la valeur de son patrimoine humain et naturel mais aussi ses activités économiques, son attractivité touristique et ses paysages. Certaines activités économiques, en particulier des productions agricoles peuvent bénéficier d'une « marque Parc » qui garantit leur valeur patrimoniale et écologique. Il existe plusieurs parcs dans la région Occitanie : sur les Grands Causses et l'Aubrac, en Ariège, dans le Quercy et la Narbonnaise.

### Le Parc Régional du Haut-Languedoc en bref...

Le Parc du Haut-Languedoc concerne 117 communes du Tarn et de l'Hérault et 92 500 habitants. Il s'étend sur plus de 300 000 hectares et se situe à mi-chemin entre les métropoles de Toulouse et de Montpellier. Son action s'organise autour d'une charte qui a été renouvelée en 2012 et qui sera révisée à partir de 2024 pour un nouveau classement fin 2027.

Le budget général de fonctionnement et d'investissement du Parc pour 2018, est d'environ 2,7 millions d'euros. Les recettes du Parc sont essentiellement constituées des cotisations des communes ( 1,50 euros par habitant et par an), de l'Europe, de l'Etat, des départements et de la région. Ces institutions sont organisées en syndicat mixte. Le Parc est animé par un Conseil Syndical composé d'élus. Il emploie 33 agents pour beaucoup très qualifiés. Il a son siège à Saint-Pons de Thomières.

### Quelles relations entre le Parc et la commune de Fontrieu ?

Nos 3 communes historiques ont adhéré à la charte de 2012 , et la commune nouvelle de Fontrieu y est représentée par deux conseillers délégués, Francine Vieu et Michel Berthoumieux.

De multiples actions du Parc concernent directement ou indirectement notre commune. Parmi ces actions, dont beaucoup sont menées avec Hautes Terres d'Oc, l'on peut citer :

- la charte forestière du territoire du Haut Languedoc et l'adaptation de la forêt aux changements climatiques,
- le label Parc pour certains produits artisanaux ou agricoles,
- le concours des prairies naturelles et fleuries et l'animation du réseau des jardiniers du Haut-Languedoc,
- l'appui à des manifestations culturelles et des stages de construction en pierres sèches,
- l'inventaire du patrimoine architectural du secteur du Gijou,
- l'action pour concilier « les activités de loisirs motorisés » avec la nature,
- le tourisme durable,
- le soutien et l'avis sur les énergies renouvelables et le conseil en énergies partagées,
- la gestion directe du site NATURA 2000 des tourbières du Margnès

Ces actions concernent autant la commune que ses habitants.

*Pour plus d'informations ne pas hésiter à aller sur le site du Parc [www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr) ou téléphoner au 04 67 97 38 22*



Quelques participants de Fontrieu à la remise des prix du concours général agricole des prairies fleuries 2014.

# Départs à la retraite

## *Un employé méritoire : Joël Galibert*

Le 31 octobre 2018 s'est terminée ma carrière professionnelle. Celle-ci avait commencé il y a déjà plus de quarante deux ans dans l'industrie textile à une époque où il y avait à Brassac sept ou huit filatures ou fabricants de tissu ; ce n'était pas exactement le métier auquel je m'étais préparé. En effet, après la classe de troisième, j'avais étudié l'électromécanique à Castres, B.E.P. et C.A.P. obtenus, je n'ai pas trouvé d'emploi dans cette branche. Le remplacement d'un employé en arrêt de travail m'a permis de rentrer à la Filature de L'Isoule où j'ai appris le métier de fileur sur continu, et découvert le monde du travail en atelier, six mois plus tard, le remplacement étant terminé, c'est mon patron, monsieur Aparicio qui m'a proposé une place dans une entreprise voisine, les établissements Veaute et Fils dont le bâtiment rénové abrite, entre autres, à l'heure actuelle la Maison de Santé de Brassac.

J'avais appris à fabriquer du fil, il m'a fallu apprendre le métier de noueur de chaîne sur métier à tisser, ce n'était pas exactement la même chose ! Le personnel qui occupait ce poste avant moi n'étant plus là, c'est presque tout seul qu'il m'a fallu trouver la bonne manière de faire, ce ne fut pas le moment le plus facile de ma carrière, il m'a fallu quelques mois pour faire fonctionner correctement la noueuse et relier correctement les 5 000 fils qui composaient la chaîne sur chaque métier à tisser !

Après dix mois dans cette entreprise, j'ai rejoint la ville de Friburg en Brisgau en Allemagne pour une année de service national, période où j'ai appris la mécanique sur les poids lourds et ai obtenu le permis pour les conduire.

De retour au pays, je suis revenu aux établissements Veaute déjà en difficultés à cause de la crise du textile. J'ai quitté cette entreprise en décembre 1980 pour rentrer dans l'entreprise de travaux publics et de bâtiment Alexandre Giuliani à Castres effectuant pendant plusieurs années les li-

vraisons de divers matériels sur les chantiers et parcourant le Tarn et ses environs en tout sens, j'ai même fait un remplacement sur un chantier situé au fond de la mine de Saint-Salvy de la Balme où nous étions au niveau de la mer !

En octobre 1989, il y a juste 29 ans, je suis rentré à la mairie de Castelnaud en remplacement de Robert Chazottes partant en retraite, le maire du moment, monsieur Jean-Paul Gleyzes m'a alors demandé de m'occuper plus particulièrement des réseaux d'eau, travail que j'ai effectué pendant environ 25 ans. J'ai aussi conduit le tracteur épareuse au départ de Vincent Maraval pendant une quinzaine d'années, bien sûr, ce ne sont pas les seules tâches que j'ai effectuées mais ce sont celles qui m'ont pris le plus de temps, la diversité des travaux communaux a été pour moi très importante et enrichissante : si certaines activités n'étaient pas particulièrement passionnantes, je savais que cela ne durerait pas !

Je veux profiter de ce petit mot pour remercier tous ceux qui m'ont fait confiance et aidé tout au long de ma carrière, employeurs ou supérieurs hiérarchiques, collègues de travail et administrés.

Je voudrais aussi remercier les différents conseils municipaux et les quatre maires successifs de Castelnaud de Brassac puis de Fontrieu qui ont tous été d'accord pour



# Départs à la retraite

## *Un employé méritoire : Joël Galibert*

signer ou prolonger la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui m'a permis pendant 25 ans d'intervenir pour porter secours à la population en détresse en ma qualité de sapeur-

pompier volontaire, ce que j'espère continuer à faire le plus longtemps possible, même en retraite professionnelle !

Joël Galibert

## *Un agent au service du public : Marie-Aimée Gasc*

Au moment de prendre ma retraite en ce mois d'octobre, je repense aux moments forts de ma carrière. J'étais toute jeune et j'avais vu sur la porte de la mairie de Ferrières qu'on recherchait une secrétaire. Le maire, Monsieur Maxime Laville en 1976 m'a embauchée très vite. A ce moment-là, avoir le baccalauréat en poche ouvrait de nombreuses portes. Madame Borell, à qui j'ai succédé, m'a donnée quelques conseils, et me voilà en train de taper à la machine à écrire et de recevoir les habitants de Ferrières que je ne connaissais pas. Après un temps d'adaptation, ils m'ont, très vite, tous adoptée.

gement avec la création de la commune nouvelle de Fontrieu, regroupement des communes de Castelnau de Brassac, Le Margnès et Ferrières. A ce sujet il y a eu quelques hésitations et des interrogations qui se sont vite dissipées, grâce à l'accueil à la mairie de Castelnau.

En effet, je pense qu'entre secrétaires de mairie on se reconnaît, ainsi que ce soit avec Nathalie, Véronique et Marion le courant est passé.

Il y aurait tant à dire qu'un livre n'y suffirait pas.

A cette époque-là, le garde-champêtre faisait le lien entre le secrétariat et la population, il connaissait tous les chemins et les lieux-dits de la commune, cela aidait dans la connaissance du terrain. Différents maires se sont succédé, Messieurs André Laville, Paul Faure, Pierre Davy et Alain Gran. Il fallait s'adapter aux nouvelles équipes mais aussi souvent à de nouvelles méthodes de travail. Ainsi, l'ordinateur a révolutionné nos pratiques. Il faut dire qu'il a fallu revoir notre façon « de travailler à l'ancienne ». Fini le travail d'écriture, place à l'ère de la nouvelle technologie.

Mon chemin s'arrête sur les sentiers de Castelnau qui sont si proches de Ferrières et du Margnès. Merci à l'équipe municipale et à Monsieur Didier Gavalda de m'avoir accueillie.

Marie-Aimée Gasc

J'avoue que j'ai oublié les moments de découragement lorsque je découvrais de nouveaux logiciels, on était parfois près du « burn-out » !!!

Je ne garde que les bons souvenirs, à l'occasion de mariages d'enfants du pays, l'émotion tangible lorsque je repense à certains élus qui nous ont tant apporté et nous ont quittés.

En fin de carrière, il y a eu aussi du chan-

*Au moment où nos deux agents prennent une retraite méritée, le maire Didier Gavalda et son équipe municipale, tiennent à leur témoigner toutes leurs gratitude pour le travail accompli pendant de si nombreuses années.*



# Informations générales

## Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, les horaires d'ouverture au public de la mairie de Fontrieu ont évolué.

**La mairie est dorénavant fermée le samedi matin.**

Pour les lundi, mardi, mercredi et jeudi les horaires de 9h00 à 12h00 demeurent inchangés

Pour garder la même amplitude horaire par semaine, la mairie, déjà ouverte **le vendredi de 9h00 à 12h00, l'est également de 14h00 à 17h30.**

Pour des raisons de réorganisation, après

le départ à la retraite de Marie-Aimée Gasc, depuis le 1<sup>er</sup> novembre les permanences à la mairie déléguée de Ferrières se tiennent le **jeudi après-midi de 14h00 à 17h30** en lieu et place du jeudi matin.

Vous êtes et serez accueilli par Nathalie Ricard qui a travaillé plusieurs années à la commune historique de Castelnau de Brascac et qui travaille depuis la création de la commune nouvelle au secrétariat de Fontrieu.



*Depuis le 1<sup>er</sup> novembre la mairie est fermée au public le samedi matin, mais ouverte le vendredi après-midi*

## Programmation des séances de cinéma

Proposées conjointement par la mairie et Cinéran81, les séances de cinéma ont repris, pour la deuxième année consécutive, le 20 octobre par la projection de la comédie « Les vieux fourneaux » de Christophe Duthuron. La mise en scène ingénieuse distille poésie et fantaisie, à condition de plonger sans retenue dans l'univers de ces farfelus.

Le 24 novembre, « Le vent tourne » de Bettina Oberli vous fut proposé, film dans lequel la réalisatrice réussit un drame sentimental souvent palpitant dans une nature belle et dangereuse dominée par une éolienne, protagoniste insolite.

Le 15 décembre 2018, fut projeté « Le grand bain » de Gilles Lellouche, comédie dans laquelle la gente masculine s'accapare une discipline essentiellement féminine, la natation synchronisée. L'après-midi, une séance était réservée pour la première fois

au jeune public avec la projection du film d'animation « Jean-Christophe et Willy » de Marc Forster.

Les prochaines projections pour adultes auront lieu les 12 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril et 25 mai 2019. La 2<sup>ème</sup> et dernière séance de la saison pour jeune public, se tiendra le 27 avril 2019.

Vous retrouverez, quelques jours avant les dates, sur les panneaux communaux d'information, sur le site Internet de la commune et dans la presse locale, les films qui vous seront proposés.

Les séances pour adultes sont programmées à 20h30, celles pour les enfants à 16h30, à la salle communale de Biot.



## Les jeux du mardi

Pour la quatrième année consécutive, les jeux du mardi ont repris le 2 octobre à la salle communale de Ferrières le 2 octobre pour des après-midis conviviaux de jeux de société toujours animés par Christine et Babeth.

Les dates programmées étaient les 2, 16

et 30 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre 2018 (trop tard !), celles à venir sont les 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, 2, 16 et 30 avril, 14 et 29 mai 2019.



# Informations générales

## Distribution de sacs poubelles

La communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, par l'intermédiaire de ses communes adhérentes, propose gratuitement, annuellement, à l'ensemble de ses habitants payant des redevances d'ordures ménagères des rouleaux de sacs poubelles noirs composés de 25 sacs de 50 litres, afin d'inciter chaque foyer à un plus grand respect des règles de conditionnement des déchets ménagers non recyclables.

Pour les familles les dotations annuelles prévues sont les suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| • résidence principale 1-2 personnes       | 2 rouleaux |
| • résidence principale 3 personnes         | 3 rouleaux |
| • résidence principale 4 personnes et plus | 4 rouleaux |
| • résidence secondaire                     | 2 rouleaux |

Pour les professionnels les dotations annuelles prévues, fonction des catégories professionnelles, sont les suivantes :

- |                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| • professionnel catégories 1 et 2   | 1 rouleau  |
| • professionnel catégories 3 et 4   | 2 rouleaux |
| • professionnel catégories = ou > 5 | 4 rouleaux |

Pour une durée de quatre ans renouvelable, deux cabas sont également offerts à chaque famille l'un pour séparer les déchets recyclables et valorisables des déchets non recyclables, l'autre pour la récupération du verre

Ces sacs, ainsi que les cabas, sont à retirer au secrétariat administratif de la commune de Fontrieu à Castelnau de Brassac aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.



## Réforme de la gestion des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et crée un Répertoire Electoral Unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE.

Elle a pour objectifs principaux :

- de rapprocher les citoyens du processus électoral en facilitant leur inscription
- de fiabiliser la gestion des listes
- de fluidifier les échanges entre commune et les autres organismes concernés

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le REU sera l'unique source de production des listes électorales. Elles seront mise à jour en continu. Un Identifiant National d'Electeur (INE) unique et permanent suivra l'électeur dans ses différents lieux de rattachement.

Les décisions d'inscription et de radiation seront prises par le maire, validées ou invalidées par une commission de contrôle.

Les électeurs verront leurs démarches facilitées. Ils pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du 2<sup>ème</sup> mois précédent chaque scrutin se tenant entre le 11 mars 2019

et le 1<sup>er</sup> janvier 2020. A partir du 2 janvier 2020 le délai sera porté à 6 semaines avant le scrutin. Ils pourront s'inscrire sur le site « Mon Service Public ».

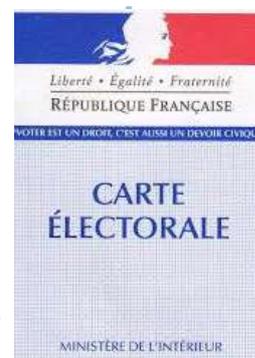
Conditions d'inscription sur les listes électorales :

Pour s'inscrire ou être maintenu sur les listes électorales de la commune, il faut être domicilié ou payer des impôts locaux depuis au moins deux ans (précédemment 5 ans) sur la commune.

Cas particulier : les jeunes de moins de 26 ans qui sont partis de chez leurs parents peuvent s'inscrire ou être maintenus sur les listes.

Procédure de consolidation des listes :

A la réception des listes électorales transmises par l'INSEE, le secrétariat de la commune s'assurera par courrier que les personnes inscrites remplissent toujours les conditions ci-dessus. Si tel est le cas, elles devront retourner au secrétariat de la commune les documents justificatifs de domicile ou d'avis d'imposition 2017 et 2018.



**La commission de contrôle est composée de 3 membres :**

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau
- 1 délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance
- 1 délégué de l'administration désigné par le préfet

# Informations générales

## *Des nouvelles règles en terme de marchés publics*

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les acheteurs publics, dont la commune de Fontrieu fait partie, sont soumis à l'obligation de dématérialisation de leurs marchés publics dès un montant d'achats ou de services de 25 000 euros H.T.

En temps qu'entreprise privée, nous vous conseillons de vous identifier sur ce profil acheteur, en qualité de fournisseur, pour avoir accès aux marchés publics de la commune. **Cette démarche est gratuite.** Elle vous permettra de récupérer le dossier de consultation et les plans, et d'être alerté de toutes les publications qui concernent votre corps de métier. N'hésitez pas à vous inscrire si ce n'est pas déjà le cas !

**Du fait de la dématérialisation, une offre papier remise après le 1<sup>er</sup> octobre 2018 sera réputée irrégulière.** Pour remettre un pli, vous devrez passer obligatoirement par le profil acheteur.

Pour cela, nous vous conseillons de vous organiser en créant sur le bureau de votre ordinateur un dossier correspondant au marché, dans lequel vous pourrez créer deux sous-dossiers, un pour la candidature, lequel devra comprendre le DC1, DC2 ou DUME, attestations fiscales et sociales, assurance et un pour l'offre. Si vous comptez répondre à plusieurs lots, créer un dossier par lot. Dans chacun vous mettrez l'acte d'engagement, le bordereau de prix, le mémoire technique, ... en fonction des documents demandés dans le règlement de consultation.

Toutes les pièces doivent être enregistrées en PDF. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à les déposer sur le profil acheteur. Soyez vigilant, à l'heure de remise du pli. Si elle est fixée à 12h00, tachez de ne pas vous y prendre au dernier moment (prenez-vous y la veille). Les plis ne seront consultables par la commune qu'une fois la date et l'heure limite dépassées. Si vous avez remis un pli quelques jours avant la date limite, et que vous souhaitez y revenir,

sachez qu'un nouvel envoi complet, écrasera le précédent.

Par ailleurs, tout au long de la procédure, vous devrez obligatoirement communiquer, avec la commune, via le profil acheteur. Si vous avez des questions ou si les entreprises concurrentes en posent également, vous disposerez d'un espace pour les poser. L'ensemble des entreprises qui se seront identifiées pour ce marché auront accès aux questions et aux réponses. Pour cela n'oubliez pas de retirer le dossier avec intention de soumissionner (et non en mode anonyme), sinon vous ne serez pas averti des éventuelles modifications apportées par le maître d'ouvrage dans son dossier ou des questions/réponses sur le marché.

**Pensez à indiquer une adresse courriel valide et générique de votre entreprise,** pour qu'en cas d'absence ou de maladie, une personne puisse toujours suivre le marché public.

A ce jour la signature électronique n'est pas obligatoire, ceci dit vous risquez d'être amené à l'utiliser très rapidement, réfléchissez à vous doter d'un certificat de signature électronique à la norme RGS\*\* (clé USB) auprès d'un prestataire de service de confiance électronique tel que le TGI [www.certigreffre.fr](http://www.certigreffre.fr) ou la CCI [www.chambersign.fr](http://www.chambersign.fr).

Une fois le certificat acheté, il vous faudra installer le logiciel de signature sur chaque poste amené à déposer des plis, au sein de votre entreprise. Pour cela, l'ordinateur devra être équipé de l'application JAVA et du navigateur internet MOZILLA FIREFOX ou INTERNET EXPLORER.

Un tel certificat coûte entre 80 et 300 euros H.T., selon sa durée qui varie entre 1 à 3 ans. Le délai pour obtenir un certificat peut aller de 2 à 15 jours et celui-ci vous sera remis en main propre.



**Répondre aux marchés publics**

*Vous pouvez consulter le profil acheteur de la commune de Fontrieu sur <http://marches-publics.maires81.asso.fr>*

# Carnet des familles

## *Bienvenues à :*

Emrys MARLIER , né le 27 juillet 2018, fils de Laurie SAMPATROU et de Yvain MARLIER, domiciliés à Fontbonne-Haut

## *Toutes nos félicitations aux mariés*

Lydie MANDENG et Claude BARRON, de Cambous , Castelnau de Brassac, le 20 janvier 2018

Amandine BLANC et Max OLAÏZOLA, du Suquet, Ferrières, le 13 juillet 2018

Laure BILLET et Nicolas GLEIZES, d'Anglès le 27 juillet 2018

Laurie VIALA et Mathias BARAT, de La Sabatarié, Cambounès, le 8 décembre 2018

## *Ils et elles nous ont quitté(e)s*

Lucie SABLAYROLLES née HOULES à Calvayrac, décédée le 19 juin 2018 à 96 ans

Eugénie BONNET née ICHER à Lacan, décédée le 19 juin 2018 à 96 ans

Thérèse MAFFRE née PHALIPPOU à Bourguet del Mouli, décédée le 25 juin 2018 à 81 ans

René GINIEYS de Jaladieu, décédé le 30 juin 2018 à 91 ans

Jean FORTANIE né à Armengaud, décédé le 17 juillet 2018 à 90 ans

Aimé GAUTRAND né à La Glévade, décédé le 24 juillet 2018 à 75 ans

Edmond Pierre HERAIL des Rivals, décédé le 10 août 2018 à 89 ans

Roland SCHAGDENHAUFFEN du Soulié, décédé le 10 août 2018 à 77 ans

Alfred MAFFRE né au Margnès, décédé le 13 août 2018 à 95 ans

René GAUTRAND né à La Glévade, décédé le 23 août 2018 à 85 ans

Juliette BIAU née à Pébiau, décédée le 24 août 2018 à 91 ans

Lucette MAFFRE née au Moulin de l'Escasso, décédée le 16 septembre 2018 à 90 ans

Marcel CARAYON du Mas de Pous, décédé le 4 octobre 2018 à 92 ans

Claude PESTRE de Biot, décédé le 6 octobre 2018 à 65 ans

Sara FAURE née au Salès, décédée le 12 octobre 2018 à 91 ans

Louise CONIOTO née DE NADAI au Pujol, décédée le 22 octobre 2018 à 94 ans

Elie BAGES né à Ouillats, décédé le 05 novembre 2018 à 92 ans

Maurice BEZIAT né à Vié, décédé le 09 novembre 2018 à 82 ans

André SABLAYROLLES né à Longuecamp, décédé le 23 novembre 2018 à 90 ans

Marceline CROS née à Lassout, décédée le 30 novembre 2018 à 99 ans

Simone ROLLERY née CROS à Cazalits, décédée le 08 décembre 2018 à 83 ans

La commission Communication remercie l'ensemble des personnes qui ont participé  
à l'élaboration de cette édition du journal

Responsable de publication : Didier Gavalda

Cette édition a été imprimée par la SARL DMP 44, Route de Ferrières 81260 Brassac